



CGT Educ'action Versailles
245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Février– Mars 2013

Bimestriel n° 152

NE PEILLON PAS LA REFONDATION !

Force de réaction, incapable de comprendre les évolutions, et également responsables de la crise, les syndicats, au premier rang desquels la CGT, subissent des attaques de toutes parts. Il n'y a pas besoin d'aller jusqu'à la caricature que représentent les propos du patron de Titan sur les ouvriers de Goodyear pour comprendre qu'en cette période de crise la lutte de classe se traduit par des violences verbales quand ce n'est pas physiques. La violence, c'est la réponse qui est apportée aux salarié-e-s qui luttent pour sauvegarder leurs emplois. C'est aussi la réponse qui est apportée aux enseignant-e-s en grève qui manifestaient pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et plus globalement pour le retrait du projet de refondation le 12 février dernier.

Dans une période de crise telle que nous la subissons, comment comprendre dès lors l'accord sur la sécurisation de l'emploi signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et le MEDEF au mois de janvier ? Prenons quelques points symboliques. Cet accord prévoit la fin du CDI tel que nous le connaissons en le remplaçant par le CDI intermittent, il permet le chantage à l'emploi tel que l'expérimentent déjà les ouvriers de Renault, il met en place la mobilité forcée... D'ors et déjà, il est fondamental de s'opposer à cet accord qui porte en lui les reculs sociaux à venir. Il n'est pas non plus abusif de voir dans le décret

sur les rythmes scolaires une tentative d'application dans la fonction publique.

En effet, si ce décret ne modifie pas les horaires statutaires des enseignant-e-s du premier degré il augmente l'amplitude horaire de présence dans les écoles. Les annonces de Peillon sur les vacances scolaires estivales augmenteraient quant à elles le temps de travail sans que soit annoncée une quelconque revalorisation salariale. Comment des salarié-e-s pourraient-ils comprendre qu'on leur demande de travailler deux semaines de plus sans contrepartie ?

Pourtant, nous ne pouvons nous arrêter au seul refus de ces mesures et projets réactionnaires. Il est nécessaire pour notre syndicat de porter nos idées, notre projet d'école. Nous devons en premier lieu convaincre que notre rejet de la loi Peillon n'est pas lié à notre satisfaction vis à vis de la situation actuelle. Il est, au contraire, nécessaire de porter une véritable réflexion sur les rythmes scolaires et plus largement sur l'école dans son ensemble. Penser l'école, c'est réfléchir à la place de l'élève dans le système éducatif, la place des savoirs et les conditions dans lesquelles ceux-ci sont enseignés. C'est aussi poser la question du rôle de l'école dans la société. La question des rythmes est importante mais elle ne doit pas faire oublier que le socle commun est toujours au cœur de la loi de refondation. La question des

rythmes ne doit pas faire oublier non plus que la loi Peillon porte en elle la régionalisation de l'enseignement professionnel. Tous ces points traduisent une vision libérale de l'école qui est celle de la seule employabilité et de l'inégalité dans l'accès au savoir. A cela, la CGT Educ'action oppose ses propres solutions. Pour le premier degré, cela passe par la déconnexion du temps de l'élève et de l'enseignant-e. Il faut également repenser la notion même de compétence comme le moyen pour l'élève de construire ses savoirs et en fonction de programmes nationaux en lieu et place du socle commun. L'enseignement professionnel doit enfin permettre l'accès à un haut niveau de qualification. Il ne s'agit bien sûr que de pistes qui mériteraient de plus longs développements...

Le 12 février a été une réussite notamment dans le premier degré. Il doit être une étape dans la construction d'un mouvement qui réunisse l'ensemble des personnels de l'éducation. Dans le même temps, les revendications enseignantes ne doivent pas rester en dehors des autres mobilisations. C'est la force de notre syndicalisme confédéré. Réclamer une école émancipatrice n'est pas antinomique avec l'exigence d'accès à la santé, à la culture et la conquête de droits sociaux nouveaux pour les salarié-e-s. Bref, un syndicalisme de progrès social !

Mathieu Moreau Co– SD 95

SOMMAIRE

Édito	1
La refondation Peillon, ce n'est pas celle que nous voulons	2
Dossier mutations intra-académiques	3-6
Les sales profs	7
Mobilisation dans les Hauts de Seine/	8
Coordonnées	8

ACTUALITÉ DES LUTTES DANS L'ACADÉMIE

La Refondation Peillon, ce n'est pas celle que nous voulons !

L'éducation est affichée comme étant une priorité du quinquennat, mais il ne suffira pas d'annoncer vouloir faire de l'école une priorité pour corriger les inégalités de l'école française. Les chiffres sont éloquents, 76 % des enfants de cadres ont accès à un diplôme de l'enseignement supérieur alors que seulement 20 % des enfants d'ouvriers non qualifiés y parviennent. Ces statistiques montrent bien que « l'école du socle », mise en place depuis 2005, n'a pas permis de réduire le tri social mais le reproduit. Pourtant, cette école instaurée par la loi Fillon de 2005 n'est pas vraiment remise en cause par Vincent Peillon en 2012.

Depuis 30 ans les politiques ont développé la décentralisation en supprimant de fait le principe d'égalité d'accès à un même service public d'éducation pour toutes et tous partout sur le territoire. Aujourd'hui, les Régions veulent acter définitivement ce dispositif en s'attribuant des compétences propres qui dessinent une nouvelle conception : celle d'un service public « minimum » sous l'influence grandissante du MEDEF local ! Pour la CGT, initialement, le concept de « socle commun » n'a pas été créé que pour « faire baisser le nombre d'élèves sortant du système éducatif sans avoir acquis les savoirs de base », mais pour répondre aux nouveaux besoins du patronat en termes d'emplois pas ou peu qualifiés. Cette logique se poursuit malheureusement sous le gouvernement actuel.

Décentralisation : L'enseignement professionnel en LP dévoyé

L'actualité de la voie professionnelle est particulièrement chargée en cette période. Les répercussions de la généralisation du bac-pro 3 ans, imposée en 2009 contre l'avis d'une majorité des personnels sont aujourd'hui tellement lourdes que les sentiments exprimés par les personnels se partagent entre révolte et abattement.

Les élèves et les personnels payent au prix fort, le poids de cette réforme. Après 3 ans de mise en place, nous constatons tous les ravages de cette politique. Une politique qui s'est inscrite dans le cadre d'une réduction drastique de l'emploi public et de la RGPP depuis 5 ans. La volonté gouvernementale de M Sarkozy de supprimer coûte que coûte des postes, conduit aujourd'hui à une diminution de l'offre de formation et à une dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement pour l'ensemble des lycéens professionnels. Nous devons continuer à défendre le droit effectif de tout jeune, en particulier

des 100 000 jeunes que la politique gouvernementale laisse sur le carreau, à être scolarisés dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme professionnel.

La régionalisation de la carte des formations, source de clientélisme et d'inégalités territoriales

Au même moment, l'Association des Régions de France annonce l'acte III de la décentralisation. Elle demande que l'Etat renonce à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles. Ce transfert complet de cette compétence qu'exerce l'Etat sur les lycées professionnels et agricoles est inacceptable. Cette politique pourrait déboucher sur une offre de formation définie uniquement en fonction des seules préoccupations économiques locales, prenant en compte l'employabilité immédiate au détriment d'un enseignement de qualité et la hausse des qualifications pour tous. Les régions disposeraient désormais de la maîtrise totale sur la carte des formations de l'apprentissage et des lycées professionnels. Il s'agit là d'un nouveau pas vers une régionalisation de la voie professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à tout transfert de compétences entre l'Etat et les régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public.

Ce transfert conduirait également à traiter la gestion de la concurrence entre formations en apprentissage et formations sous statut scolaire selon une logique purement économique et comptable, dans un contexte de restriction budgétaire, se ferait aux dépens de la qualité de ces formations, des conditions de travail des personnels et au bénéfice du seul patronat.

L'école primaire n'échappe pas elle non plus à la territorialisation !

De plus, sous couvert de nouveaux rythmes scolaires, le décret instituant la semaine de cinq jours introduit la « territorialisation de l'école » en donnant, aux collectivités locales et organismes œuvrant dans le champ des activités périscolaires, la possibilité de décider du projet pédagogique de l'école. En effet, une partie du temps scolaire serait définie et financée localement, au travers des Projets Educatifs Territoriaux. **A chaque territoire son projet et sa politique éducative en totale contradiction**

avec les principes d'égalité de tous les enfants devant l'éducation.

Non à la décentralisation de l'orientation scolaire

Depuis 1982, la rénovation, l'entretien et le fonctionnement des lycées sont confiés aux Régions. En 2003, les agents techniques ont été décentralisés. À l'époque, cette décentralisation devait aussi concerner les personnels d'orientation, ce n'est que par la lutte que les personnels ont pu alors s'opposer à cette mesure. Désormais, c'est le gouvernement socialiste qui envisage la territorialisation des services d'orientation sous prétexte de « moderniser » le service public d'orientation.

En conclusion, un cap supplémentaire serait franchi, avec le pilotage des cartes de formations professionnelles et la prise en charge des services d'orientation par les régions, ainsi que le transfert aux collectivités locales d'un certain nombre de missions incombant, dans le premier degré, à l'Éducation nationale. Pour la CGT, la restauration du service public d'Éducation dans des conditions décentes de fonctionnement, en particulier sur le plan budgétaire, est un préalable à tout débat sur l'avenir de l'école. Nous nous opposons aux politiques libérales de destruction de l'école. Alors que le gouvernement affirme qu'il fait de l'éducation sa priorité nous constatons que la réalité est très éloignée de ces discours.

La programmation budgétaire reste très insuffisante et les postes débloqués le sont au détriment des autres services publics avec la poursuite de fait de la RGPP sous un autre nom (MAP, Modernisation de l'Action Publique). Les contre-réformes de la précédente législature sont maintenues et la logique des politiques éducatives est dans la continuité de celles de ces dernières années. Nos conditions de vie et de travail continuent de se dégrader et les projets Peillon ne vont pas changer les choses au contraire !

Thierry Vannier CGT Educ'action 91

LES SALES PROFS !



L'UMP et la revalorisation de la voie professionnelle!

" Préparer chacun à une connaissance théorique doublée d'une formation pratique, dans un domaine qui peut être très éloigné de sa formation initiale, c'est ouvrir son domaine de connaissance et ses possibilités d'insertion", écrit S Joissains, sénatrice UMP des Bouches-du-Rhône, pour justifier sa proposition de loi. Celle-ci stipule que " élèves et étudiants doivent consacrer cinq heures hebdomadaires, en plus de leur enseignement théorique, à la préparation d'un diplôme de type CAP ou BEP."

On ne sait pas trop comment les élèves et les étudiants pourraient caser 5 heures de cours supplémentaires. Mais le plus irréaliste dans cette affaire c'est que pour Mme Joissains devenir charcutier, plombier ou comptable ça peut visiblement s'apprendre à raison de 5 heures hebdomadaires. Le fait que ces métiers supposent des compétences variées, des gestes, un savoir-faire qui s'apprennent et se répètent au contact de professionnels, qui ne sont pas accessibles à tout le monde, lui échappe.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso>

Entre 2008 et 2010, les 10 % les plus pauvres ont perdu 520 millions d'euros, alors que les 10 % les plus riches se sont enrichis de 14 milliards.

La crise n'empêche pas que la France continue à s'enrichir. Entre 2008 et 2010 (dernière année connue), le revenu global des ménages s'est accru de 23,8 milliards d'euros. Si la richesse était équitablement répartie, chaque tranche de 10 % aurait donc dû recevoir 2,4 milliards, soit une hausse de 1,7 %. Mais cette richesse a été captée par une minorité.

Entre 2008 et 2010, les 10 % les plus pauvres (ils touchent moins de 870 euros par mois pour une personne seule) ont vu la masse globale de leurs revenus baisser de 519 millions d'euros, soit -1,1 %. Pendant ce temps, les 10 % les plus riches (au moins 3 000 euros de revenu par mois pour une personne seule) ont accru leurs revenus de 14 milliards sur cette même période, soit +4,3 %. La tranche comprise entre les 10 % et les 20 % les plus pauvres (entre 870 et 1 080 euros de revenus mensuels) a connu la plus grosse perte : -1,5 milliard (-2%).

Les 30 % les plus pauvres n'ont rien perçu de l'enrichissement du pays entre 2008 et 2010 : ils touchent au total 3,2 milliards d'euros en moins... Les 10 % les plus riches en ont obtenu 59%, et les 30 % les plus aisés (à partir de 2 000 euros par mois pour une personne seule) 96 %

<http://www.inegalites.fr>



ADRESSES UTILES

CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549
93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr



La grève des enseignants du nord des Hauts-de-Seine contre la réforme des rythmes scolaires

Depuis près de trois mois des enseignants du premier degré sont mobilisés dans le nord des Hauts-de-Seine contre la réforme des rythmes scolaires de Peillon. Six journées de grève ont marqué ce mouvement dont la journée nationale du 12 février. Peu à peu, la grève s'est étendue, et est sortie de la commune de Gennevilliers où elle fut déclenchée. Deux syndicats, SUD Education et la CGT Educ'action ont mis tout en œuvre pour que la lutte se développe et ont contribué ainsi à un point d'orgue significatif : plus de 80 % de grévistes, 80 collègues en AG de grève le 12 décembre votant à la quasi-unanimité pour l'abrogation du décret, le retrait du projet de loi d'orientation et la nécessité d'une nouvelle grève fin mars.

Comme tous la plupart des professeurs des écoles, nos collègues du nord 92 ne veulent pas d'une réforme des rythmes qui supprime la coupure de milieu de semaine, présente à l'école publique depuis ses origines, qui maintient le temps de présence à l'école des élèves, se traduit par un élargissement

de la pause méridienne ou des scénarios aberrants et aggrave les conditions déjà difficiles de l'exercice du métier. Ils ne veulent pas de la mainmise, même extrêmement légère des municipalités sur l'école.

Sans moyens, cette réforme est un leurre pour ceux qui croiraient encore qu'elle va améliorer les conditions de vie des élèves à l'école. S'attaquer à l'échec scolaire, ce n'est pas pérorer sur une demi-heure de moins par ci ou une demi-journée de plus par là. C'est interroger le responsable : l'état de l'École, ses contenus, ses programmes, son fonctionnement, ce que le décret s'interdit formellement. Changer les rythmes ne peut se faire sans des moyens en personnels bien plus important que la ridicule aumône que nous fait le ministre (aumône prise sur les moyens du reste de la fonction publique). Cela nécessite de déconnecter les temps des enseignants de celui des élèves, de changer le sacro-saint un maître une classe, de réduire le temps de travail des instituteurs à 18 heures devant élèves et 6 heures

de concertation, comme le demande la CGT Educ'action.

Le mouvement est solide et démocratique, il s'appuie sur deux syndicats complètement motivés. Depuis le début les assemblées générales de grévistes décident seules des suites ; une caisse de grève existe qui a recueilli plus de 3000 euros et a déjà été utilisée pour des collègues qui en avaient besoin. Il a largement contribué, comme celui de Paris, à l'existence d'une première journée nationale de grève, le 12 février.

De plus en plus de signes montrent la fébrilité du ministre ou des municipalités qui veulent passer en force. Le mouvement peut gagner, désormais ; nul doute que les grévistes seront de nouveau très nombreux lors de la grève nationale fin mars, avec la CGT et SUD, et iront jusqu'au bout pour faire lâcher Peillon.

Jean Grimal CGT Educ'action 92

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES 245, bd Jean Jaurès 92 100 BOULOGNE ☎ 01 46 09 98 70

Co-secrétaires académiques : Marie BUISSON et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric MOREAU

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,

Jeudi 9h30-16h30,

Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uaserver